



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 11 avril 2018</p>
--

L'an deux mille dix-huit , le Mercredi 11 avril 2018 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire, le Jeudi 29 mars 2018, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER

Etaient excusés : Mme MARTIN Céline pouvoir à M. BOISSIERE, Mme ROUGER pouvoir à Mme LOCQUEVILLE, Mme TOP pouvoir à M. DENHEZ, M. BAUMIÉ pouvoir à Mme LE BIDEAU, M. TOURNE pouvoir à Mme VOISIN, M. PITAVY pouvoir à M. BENSOUSSAN

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, chargé des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à la place du logement social dans Vincennes.

M. Pierre CHARDON, Conseiller municipal délégué dans les fonctions relatives aux finances locales et à la performance de l'action publique, répond à une question de Mme Charlotte POMMIER, Conseillère municipale de la liste « Vincennes, l'humain d'abord », relative à la taxe des ordures ménagères.

M. Robert MALÉ, Conseiller municipal, Président de la Commission d'appel d'offres, répond à une question de M. François STEIN, Conseiller municipal du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative aux coopérations intercommunales.

Mme LE BIDEAU, Première Adjointe au Maire, chargée des solidarités, de l'insertion des personnes en situation de handicap et de la famille, répond à une question de Mme Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Conseillère municipale du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative aux expulsions locatives à Vincennes.



LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (6 abstentions : Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER), **le compte rendu de la séance du 7 mars 2018.**

FINANCES, FISCALITÉ

LE CONSEIL

- > **ADOPTE**, à la majorité 4 voix contre : Mmes MAFFRE-BOUCLET, LE CALVEZ, POMMIER, M. STEIN, - 2 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, COMBE, **le budget primitif pour l'exercice 2018 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour le budget principal de la Ville à la somme de 131 556 329 €**
- > **ADOPTE**, à la majorité 1 voix contre : Mme POMMIER, **le budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2018 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 196 810 € et approuve la contribution du budget principal au budget annexe de la restauration municipale qui s'élève, pour l'exercice 2018, à 131 810 €**
- > **ADOPTE**, à la majorité 1 voix contre : Mme POMMIER, **le budget annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2018 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 163 706 € et approuve la contribution du budget principal au budget annexe des spectacles vivants qui s'élève, pour l'exercice 2018, à 67 706 €**
- > **ADOPTE**, à la majorité 1 voix contre : Mme POMMIER, **le budget annexe des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2018 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 317 000 €**
- > **ADOPTE**, à la majorité 2 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, POMMIER, - 4 abstentions : Mmes MAFFRE-BOUCLET, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN, **le budget annexe du centre aquatique le Dôme pour l'exercice 2018 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 2 156 540 € et approuve la contribution du budget principal au budget annexe du centre aquatique du Dôme qui s'élève, pour l'exercice 2018, à 761 000 € en investissement et 1 346 490 € en fonctionnement.**
- > **DÉCIDE**, à la majorité 5 abstentions : Mmes MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN, **de maintenir les taux de la fiscalité directe locale pour 2018 comme suit :**

	2018
Taxe d'habitation	22,52 %
Taxe sur le foncier bâti	18,68 %

Taxe sur le foncier non bâti	71,24 %
-------------------------------------	----------------

- > **DÉCIDE**, à la majorité 5 abstentions : Mmes MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN, **de maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 5,25 % pour l'année 2018.**

I. FINANCES

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, **la convention de reversement d'une partie du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères entre l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois et la commune et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.**
- > **OCTROIE**, à l'unanimité, **la garantie de la Ville aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale qui relèvent du statut de bénéficiaires et autorise Monsieur le Maire à signer le ou les engagements de Garantie.**
- > **AUTORISE le Maire à signer les avenants visant à préciser le montant de la subvention 2018 pour chacune des associations suivantes :**

à l'unanimité

Amicale du personnel territorial	670 000 €
Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)	65 000 €
Clubs loisirs découvertes	80 000 €
SOLIHA Vincennes	46 500 €
Festival America	90 000 €
L'image et la mémoire	20 000 €
Club olympique vincennois	45 000 €
Rugby club de Vincennes	36 000 €
Volley club de Vincennes	46 000 €

à la majorité 4 abstentions : Mmes MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, M. STEIN,,.

Vincennes en concert - Prima la musica	57 000 €
--	----------

> **DÉCIDE d'attribuer une subvention à chacune des associations suivantes :**

à l'unanimité

Associations sociales :

A.P.E.I "Les Papillons blancs de Vincennes"	1 000 €
Actions pour l'autisme Asperger France	500 €
Alcool Assistance - La Croix d'Or du Val-de-Marne	1 000 €
Association départementale des conjoints survivants du Val-de-Marne	200 €
Association des Paralysés de France	100 €
Association Famille Services Vincennes	3 000 €
Association France Alzheimer Val-de-Marne et maladies apparentes	500 €
Association générale des familles de Vincennes	3 000 €
Association Maison Notre-Dame	3 000 €
Association oecuménique d'entraide	2 500 €
Association pour adultes et jeunes handicapés du Val-de-Marne (A.P.A.J.H. 94)	100 €
Association Valentin Haüy	400 €
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Val-de-Marne (CIDFF Val-de-Marne)	6 790 €
Clefrançais	500 €
Club d'amitié et de partage	2 500 €
Croix-rouge française	5 000 €
Emmaüs solidarité	8 000 €
Entraide de l'Eglise protestante unie de Vincennes	1 500 €
Entraide et partage - Collectif oecuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	5 000 €
Groupe des aphasiques de l'Ile-de-France - GAIF	400 €
Les Auxiliaires des aveugles	100 €
Les restaurants du coeur - Relais du coeur du Val-de-Marne	3 000 €
Maisons d'accueil L'Ilôt	600 €
Oeuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	200 €
Rêves	800 €
Secours catholique	2 500 €
Société de Saint-Vincent-de- Paul - Conseil départemental du Val-de-Marne	1 000 €
Solidarités nouvelles pour le logement Val-de-Marne - Groupe de Vincennes	200 €
Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM - Val-de-Marne)	400 €
Union pour la défense de la santé mentale	300 €
Total	54 090 €
Reste à répartir	10 610 €

Associations jeunesse :

Club Bayard Équitation	200
Fête le savoir	2 100
Les échecs de Vincennes	800
Scouts et guides de France - "Groupe Saint-Louis de Vincennes"	900
Scouts et guides de France groupe Jacques-Deschamps	2 100
Total	6 100

Associations patriotiques :

Amicale des anciens de la 2 ^e Division Blindée - Section de Vincennes	100 €
Amicale des anciens marins et marins anciens combattants de Vincennes et environs	200 €
Anciens combattants, prisonniers de guerre , combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc et théâtres d'opérations extérieures - Section de vincennes	1 000 €
Association des membres de l'Ordre des palmes académiques du Val-de-Marne - AMOPA 94	100 €
Association des sous-officiers de réserve du Val-de-Marne - Amicale de l'EPSOR Vincennes	300 €
Association interarmées des officiers de réserve et des réservistes du Val-de-Marne/Amicale des officiers de réserve de la région de Vincennes (AOR94/AORRV)	300 €
Association nationale des croix de guerre et de la Valeur militaire - Section Val-de-Marne	400 €
Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite - Section Val-de-Marne	100 €
Comité de Vincennes/Saint-Mandé de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)	900 €
Comité des associations à caractère patriotique de Vincennes	300 €
Fédération nationale des amicales de chasseurs à pied, alpins et mécanisés : F.N.A.C.	2 000 €
Fondation de la France libre	300 €
Société des membres de la Légion d'honneur - Comité Vincennes/Fontenay-sous-Bois	400 €
Société nationale d'entraide de la Médaille militaire - 192 ^e section	300 €
Souvenir français - Comité de Vincennes	400 €
U.D.I.A.C. Comité de Vincennes et de Saint-Mandé Union nationale de défense des intérêts des anciens combattants mutilés, grands invalides et victimes civiles de guerre – Comité humanitaire d'entraide sociale René Cassin	600 €
Union nationale des combattants - 70e section	500 €
Vincennes - Tradition chasseurs	3 800 €
Total	12 000 €
Reste à répartir	8 000 €

Associations culturelles :

Arts en mouvements	2 500 €
Association des Musiques pour Adultes au Conservatoire - AMAC	15 000 €
Association pour la mise en valeur de l'Eglise Saint-Louis de Vincennes - Saint-Mandé	1 000 €
Choeur "Chanter"	800 €
Choeur Saint-Louis de Vincennes	800 €
Club micronet Vincennes	800 €
ENSAD ALUMNI Paris - Association des anciens élèves	10 000 €
Ensemble choral de Vincennes	800 €
Fers Play	400 €
Fête le savoir	3 600 €
Harmonie municipale de Vincennes	1 300 €
La Compagnie Cîrconflexe	600 €
La Ronde des Savoirs	500 €
Les Amis de Vincennes Images	5 000 €
Les comédiens du Château	800 €
Société des amis de Vincennes	1 000 €
Théâtre instant présent	1 200 €
Tonalités	1 000 €
Union philatélique de l'Est parisien	300 €
Vincennes Images	500 €
Violons and co	1 500 €
	Total 49 400 €
	Reste à répartir 17 100 €

Associations sportives :

1 ^{re} Compagnie d'arc de Vincennes	5 000 €
Airshot	500 €
Basket Athlétic club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	10 000 €
Cardiaque Olympique Club (C.O.C.)	650 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	16 000 €
Club Bayard Équitation	2 400 €
Gym "V" pour tous	1 000 €
Karaté Vincennes	1 500 €
Les Dauphins de Vincennes	4 000 €
Les échecs de Vincennes	5 200 €
Musculation Vincennes club	500 €
Rythmique sportive vincennoise	5 500 €
Société Vincennoise de Lutte et de Judo	13 500 €
Taekwondo Vincennes	1 000 €
Tennis de table vincennois	3 000 €
Union et Avenir de Vincennes	2 500 €
Vélo-club de Vincennes	7 800 €
Vincennes Athlétic	10 500 €
Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)	500 €
Vincennes Rock Club	400 €

VITA-GV - Gymnastique volontaire de Vincennes	800 €
Yacht club de Vincennes	2 000 €
Total	94 250 €
<i>Reste à répartir</i>	30 750 €

Associations dans le cadre des relations internationales :

Amicale de la communauté portugaise de Vincennes (A.C.P.V.)	600 €
Amici d'Italia	600 €
Café bilingue Vincennes	545 €
Choeur Saint-Louis de Vincennes	400 €
La semaine de l'Afrique en marche	10 000 €
Total	12 145 €
<i>Reste à répartir</i>	11 855 €

à la majorité 5 abstentions : Mmes MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, POMMIER, M. STEIN,

Associations jeunesse :

Association des Guides et scouts d'Europe (A.G.S.E.) - Groupe Saint-Georges	400
Total	400

II. INTERCOMMUNALITÉ

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention de gestion provisoire de services et d'équipements entre la commune et la Métropole du Grand Paris ainsi que ces annexes et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

III. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité 1 voix contre : Mme POMMIER, - 1 abstention : Mme COMBE, les modifications portées au tableau des effectifs du personnel communal.
- > **FIXE**, à la majorité 5 abstentions : Mmes MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN, à 6 agents, le nombre de représentants titulaires du personnel et à 6 agents le nombre de représentants suppléants dans le comité technique commun de la Ville et de la Caisse des

écoles et décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants et décide, le recueil par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité sur les points présentés au comité.

- > **FIXE**, à la majorité 5 abstentions : Mmes MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN, à 6 agents, le nombre de représentants titulaires du personnel et à 6 agents le nombre de représentants suppléants dans le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun de la Ville et de la Caisse des écoles, décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants et décide, le recueil par le comité, de l'avis des représentants de la collectivité sur les points présentés au comité.

- > **FIXE**, à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2018, les prestations d'action sociale versées aux agents de la ville de Vincennes.

IV. DOMAINE, AFFAIRES JURIDIQUES

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession des lots n°3 et 6 dépendant de l'immeuble sis, 20 rue de l'Église à Vincennes à la VINCEM au prix de 73 000 €

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession du lot n°17 dépendant de l'immeuble sis, 25 rue des Laitières à Vincennes à la SCA FONCIERE HABITAT & HUMANISME au prix de 110 000 €

V. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- > **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1.277.013 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération de construction de 7 logements sociaux sis 111 rue Defrance.

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de garantie d'emprunt et de réservation de logement fixant les obligations de la VINCEM, société d'économie mixte de la Ville de Vincennes, en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée pour l'opération de

construction de 7 logements sociaux sis 111 rue Defrance et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

- > **ACCORDE**, à la majorité 5 abstentions : Mmes MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN, **la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2.332.000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le portage foncier du programme social « Villa Aubert ».**
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, **la convention d'affectation de l'excédent de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes entre l'État et la commune de Vincennes prise en application du décret du 28 septembre 2017 portant dissolution de l'Office et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.**
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, **le programme détaillé d'actions et de répartition de l'excédent de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes pour les années 2018 et 2019.**
- > **ÉMET**, à l'unanimité, **un avis favorable à la cession à la SA d'HLM TOIT et JOIE par la SA d'HLM I3F de ses droits au bail emphytéotique conclus avec la société POSTE IMMO, le 20 mai 1980, pour une durée de 45 ans, concernant un ensemble immobilier de 69 logements conventionnés en PLA sis 71-77 rue Joseph-Gaillard.**

VI. TRAVAUX, URBANISME

LE CONSEIL

- > **ÉMET**, à la majorité 1 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, - 4 abstentions : Mmes MAFFRE-BOUCLET, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN, **un avis favorable à la poursuite de l'acquisition par voie d'expropriation de la parcelle cadastrée section U N° 40 sise 8 Place Bérault, demande à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne de déclarer d'utilité publique le projet de construction de quatre logements sociaux, 4 logements libres et un commerce sur la parcelle et désigne l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France bénéficiaire de l'expropriation à intervenir.**
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, **la convention entre la Commune de Vincennes et le SIVU relative aux études et travaux nécessaires à la déconstruction de la Cité Industrielle et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.**
- > **SOLLICITE**, à l'unanimité, **auprès du Conseil départemental, au titre du schéma départemental des itinéraires cyclables (SDIC), une subvention pour les travaux d'aménagement en zone de rencontre de la place Bérault et de l'ouest de la rue Jean Moulin.**

VII. DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL

- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, **du bilan 2017 de la Charte 21 tel qu'annexé à la présente délibération.**
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, **du bilan 2017 de l'Acte II de l'Agenda 21 tel qu'annexé à la présente délibération.**

VIII. JEUNESSE

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, **le projet de convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle 2018/2020 avec l'Association « Mission Locale des Villes du Nord du Bois », fixant le montant de la subvention versée par la ville de Vincennes, pour l'année 2018, à 66 265 € et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.**
- > **DÉSIGNE**, à l'unanimité, **Monsieur Robin LOUVIGNÉ** comme représentant de la Ville de Vincennes dans l'Association « Mission Locale des Villes du Nord du Bois ».

IX. SPORTS

LE CONSEIL

- > **AUTORISE**, à l'unanimité, **le reversement de la recette issue de l'exploitation de la patinoire et réalisée à l'occasion des Journées nationales du Téléthon dans la limite des horaires d'ouverture de la patinoire fixés pour les vendredi et samedi concernés et dit que les recettes résultant de l'exploitation de la patinoire sur les journées précitées seront reversées sous forme de subvention à l'Association française de lutte contre les myopathies.**

X. SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE CONSEIL

- > **ADOPTE**, à l'unanimité, le règlement du service de la police municipale annexé à la présente délibération.

- VŒU

- > **Madame le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par l'élue de la liste « Vincennes, l'humain d'abord », concernant le bon déroulé démocratique du processus des commissions municipales, confirmée à *l'unanimité*
- > **APPROUVE**, à *l'unanimité*, le vœu proposé par l'élue de la liste « Vincennes, l'humain d'abord » demandant que les dates de rendu des questions orales, vœux et amendements soient ultérieures à la tenue de la dernière commission.



Madame le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au Mercredi 27 juin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

La Présidente,
Charlotte LIBERT-ALBANEL

Le Secrétaire,
Robert MALÉ



Place du logement social dans Vincennes

Notre engagement de force écologiste et de gauche, nous amène à nous interroger sur le logement social.

Notre ville de Vincennes présente un taux de logement social correspondant aux environ de 11% du parc immobilier actuel.

Si la ville a une nouvelle fois échappée à une sanction pour ne pas avoir respecté le taux de 25% de logement social, les démarches pour éviter le problème à l'avenir semblent insuffisantes.

Cependant, lors de la réunion de quartier du 19 Mars 2018 à l'espace Sorano, en répondant à une question sur le logement social, Madame la Maire nous a présenté un taux proche de 90% sur les nouvelles constructions, laissant 10% des constructions en accession.

Or sur l'îlot Fontenay, par exemple, le taux de logement social est de 25% ainsi que sur les autres constructions récentes.

Bien évidemment si cela n'est pas la réalité, cette annonce était probablement prémonitoire et nous l'appelons de tous nos vœux. Nous demandons donc à Madame LIBERT-ALBANEL, Maire de Vincennes, comment compte-elle mettre en place cet ambitieux plan social ?

Réponse de Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au maire chargé des Grands Travaux, de l'Urbanisme et de l'Habitat, à la question orale de Madame Muriel HAUCHEMAILLE, conseillère municipale Europe Ecologie Les Verts de la liste
« Ensemble, Vincennes en mieux »

Madame la Conseillère municipale,
Chers collègues,

Depuis 2002, la municipalité a fait du logement social une de ses priorités et notre volontarisme a permis de renforcer l'offre de logement social à Vincennes même si, nous le savons tous, elle reste insuffisante. Avec 11 % de logements sociaux aujourd'hui, bien sûr, nous sommes loin des 25 % exigés par la loi.

Faut-il le rappeler, Vincennes est une ville entièrement construite, qui doit composer avec un prix au m² parmi les plus élevés d'Ile-de-France, rendant toute opération très coûteuse et complexe à financer. Sur 191 hectares – ou plutôt 180 en retirant le château où il serait difficile de créer du logement –, nous comptons 49 600 habitants, et une seule parcelle libre de toute occupation : un angle de 50 m²... Eh bien sur ce territoire, entre 2002 et 2016, 1 273 logements sociaux ont été créés.

Le chiffre qu'a évoqué Madame le Maire en rencontre de quartier est issu du relevé de conclusion de l'entretien de mai 2017 entre Monsieur le Préfet et le maire de Vincennes, alors Laurent Lafon, dans le cadre duquel la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement a exprimé son « Analyse du contexte urbain et social de la commune du point de vue de l'État ». Je cite :

La commune de Vincennes est une très petite commune qui compte quasiment 50 000 habitants. Elle dispose d'un territoire totalement bâti qui reprend le modèle de compacité haussmannien. Depuis 8 ans, la commune destine la quasi-totalité de sa production au logement locatif social (90 %). Son retard important ne lui permet toutefois d'atteindre que 40 % de son objectif quantitatif.

La commune consomme l'ensemble de son amende SRU et crée même du reliquat de dépenses déductibles chaque année. (...) Sur les 6 dernières années, 20 % de la production de la commune provenait du foncier communal, le record de l'Île-de-France.

Fin de citation.

Notre objectif ne varie pas : parvenir à créer le plus grand nombre de logements sociaux possible dans le respect élémentaire des équilibres propres à notre ville et des droits des propriétaires. Mais les opérations de construction doivent rester financièrement viables pour être portées : c'est la raison pour laquelle certaines opérations ne portent pas 100 % de logements sociaux.

C'est d'autant plus vrai que les récentes lois votées par le précédent gouvernement ont généré un appel d'air auprès des promoteurs en favorisant la densification, ce qui mécaniquement fait monter le prix du foncier et rend de plus en plus difficile la construction de logement social.

Vous oubliez par ailleurs, dans votre analyse, que lorsqu'une opération comme celle de l'îlot Fontenay voit le jour, elle succède à des logements préexistants qui, eux, n'étaient pas sociaux du tout et qui, en outre, se trouvaient dans un état très dégradé. Et encore une fois, le prix très élevé du foncier ne permettait de réaliser que 31 % de logements sociaux (et non pas 25% comme vous l'indiquez).

Pour poursuivre cet objectif, je rappellerai que nous avons mobilisé tous les outils disponibles, comme le souligne également l'État dans les échanges que nous avons avec ses représentants sur ce sujet : opérations programmées d'amélioration de l'habitat, programmes sociaux thématiques, Maîtrise d'œuvre urbaine et

sociale Insalubrité, convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), droit de préemption renforcé donnant priorité à la Ville d'acquérir le bien mis en vente, emplacements réservés pour la réalisation de logements sociaux, dispositions du PLU favorisant le logement social (en termes de gabarit, d'aires de stationnement, de distance par rapport aux limites séparatives...), garanties d'emprunt accordées par la Ville aux différents bailleurs sociaux sur certains montages financiers qui sans cela ne pourraient voir le jour, subventions pour surcharge foncière, outils de notre Programme Local de l'Habitat, réorientation de la Vincem vers la construction de logements sociaux, partenariats avec les associations d'insertion, convention avec Habitat et humanisme, etc.

Si nous n'avions pas eu ce courage qui a suscité bien des incompréhensions, des oppositions, et parfois des recours contre des projets qui ont mis en conséquence plus de temps à voir le jour, Vincennes aurait certainement dû payer une pénalité SRU de plusieurs millions d'euros et prendrait le risque de se voir retirer sa compétence en matière de permis de construire.

Nous continuerons d'agir ainsi, bien évidemment. Alors qu'une vision dogmatique, concentrée sur l'utopie d'opérations toujours 100 % sociales, ne permettrait pas une seconde dans notre contexte local de progresser, nous avons fait le choix du pragmatisme et du réalisme pour produire *effectivement* du logement social.

Charlotte Pommier
Conseillère municipale,
Membre du groupe Vincennes, l'humain d'abord.

Conseil Municipal de Vincennes, le 11 avril 2018
Question orale sur la taxe des ordures ménagères

Madame la Maire,

Les ressources émanant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sont estimées à 5,4 M€ au budget 2018.

Vous notez cependant que le coût réel du service s'élève à 3,4M€ Cette somme est actuellement reversée au territoire, mais, comme vous l'avez noté, dans le cadre de la loi Notre, c'est le territoire qui percevra directement l'intégralité de la TEOM, soit 5,4M€ en 2020.

Une taxe devrait correspondre au prix du service pour laquelle elle est levée. Il n'est pas dans mon intention de commenter la régularité budgétaire à cet égard. Mais ces 2M€ différence entre le produit de la TEOM et le coût du service, viennent actuellement alimenter les recettes de la ville.

Afin que notre commune ne voie pas son budget amputé de cette somme en 2020, si ce n'est cette année, il faudra rétablir la sincérité budgétaire. Il est certes moins douloureux d'augmenter la TEOM que la taxe foncière (TF). Si ce n'est cette année souhaitez-vous progressivement augmenter la TF à due proportion de la diminution de la TEOM vers le coût réel du service ?

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette question, je vous prie, Madame, de recevoir mes salutations distinguées,

Charlotte Pommier



Réponse de Monsieur Pierre CHARDON, Conseiller municipal délégué dans les fonctions relatives aux finances locales et à la performance de l'action publique, à la question orale de Madame Charlotte POMMIER, Conseillère municipale de la liste « Vincennes, l'Humain d'abord »

Madame la Conseillère municipale,
Chers collègues,

Vous me permettez en préambule de souligner que le terme de sincérité budgétaire que vous employez n'est pas approprié : votre question même le prouve, l'exactitude des informations financières qui vous sont transmises n'est pas en cause, et soyez certaine que si cela avait été le cas, la Chambre régionale des Comptes n'aurait pas manqué de le relever au lieu de souligner la bonne gestion municipale.

Sur le fond, l'établissement public territorial (EPT) Paris Est Marne & Bois, exerce depuis le 1^{er} janvier 2016 la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés. La loi NOTRe a prévu un dispositif transitoire d'au maximum 5 ans, d'ici 2020, pour que les établissements publics territoriaux puissent par délibération de leur Conseil de territoire instituer une TEOM intercommunale. Dans l'intervalle, les communes continuent à fixer et à percevoir le produit de cette taxe.

Comme vous le relevez, les recettes de la TEOM représentent 5,4 M€ tandis que le reversement demandé par Paris Est Marne&Bois, cette année comme l'an dernier, est de 3 415 000 € pendant cette période transitoire. Il faut néanmoins savoir que durant les deux exercices écoulés, la Ville a continué à assurer le paiement de certaines prestations compte tenu des limites qui sont sujettes à interprétation entre la propreté et la collecte. Nous avons sollicité le Territoire afin qu'il prenne en charge désormais le traitement des dépôts sauvages et des déchets dangereux, de même que les dépenses de fonctionnement liées à la collecte en régie des déchets industriels et commerciaux, soit environ 137 000 €. Il faut savoir que par ailleurs la collecte des dépôts sauvages ou la collecte liée aux marchés aux comestibles, soit environ 700 000 €, ne font pas partie à l'heure actuelle du périmètre d'action du Territoire, bien qu'il s'agisse bien d'enlever et traiter des ordures : ce sont des sujets que l'ensemble des villes seront amenées à évoquer avec l'EPT d'ici 2020. Le différentiel attendu à terme ne sera donc pas du même ordre que celui que vous décrivez.

Vous souhaitez savoir si nous comptons augmenter la taxe foncière pour compenser cette différence. Vous le savez, les taux d'imposition que nous soumettrons ce soir à votre vote sont les mêmes que l'an passé et n'ont pas augmenté depuis 2014. Malgré les incertitudes qu'induisent les changements nationaux à venir dans la fiscalité locale, notre politique constante est de ne pas considérer les impôts locaux comme une variable d'ajustement des réalités budgétaires. Par ailleurs, vous connaissez l'attention que nous portons continûment à l'optimisation de nos dépenses de fonctionnement : c'est un sujet sur lequel notre attention ne se relâchera pas, d'autant qu'il s'inscrit dans nos obligations à venir dans le cadre de la contractualisation qui s'impose aux villes comme la nôtre.



**Réunion du Conseil municipal du 11 avril 2018
Question orale posée par François STEIN,
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur les coopérations intercommunales**

Madame le Maire et Cher-e-s Collègues,

En novembre 2014, la majorité municipale avait communiqué dans la presse sur le fait que, je cite, « Vincennes et Saint-Mandé développ[aient] les achats groupés ».

Et de fait, à l'ordre du jour du Conseil de décembre 2014 figurait une délibération sur l'établissement d'un groupement d'achat commun à Vincennes et Saint-Mandé pour le marché de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Ce marché, qui est désormais de la compétence du Territoire Paris-Est Marne et Bois, devaient être le premier exemple de coopérations intercommunales destinées à mutualiser un certain nombre de dépenses avec un objectif de meilleure efficacité et de réduction des coûts.

4 ans après, un certain nombre de changements importants sont intervenus dont notamment la création de la Métropole du Grand Paris et celle du Territoire que nous venons de mentionner plus haut, mais la nécessité d'élargir et de développer des coopérations avec les communes mitoyennes, mais aussi moins proches, est toujours d'actualité et dépasse la participation de Vincennes à ces deux structures.

Nous avons, en effet, régulièrement rappelé devant ce Conseil le besoin pour notre Ville de s'inscrire dans un ensemble plus large pour ses investissements (comme par exemple les piscines et les équipements culturels) et pour son fonctionnement.

Pour nous, il s'agit d'une question primordiale dans l'inscription de Vincennes dans son environnement, en opposition avec l'image d'une « Ile préservée ».

Aussi souhaitons-nous, Madame le Maire, vous interroger sur les points suivants :

- **Quels sont, depuis le début de cette mandature, les marchés qui ont été mutualisés avec Saint-Mandé et avec d'autres communes ?**
- **Quel a été l'impact de ces opérations sur le plan financier, comme sur celui de l'échange d'expériences avec d'autres collectivités ?**
- **En dehors du cadre de la Métropole et du Territoire, quelles coopérations souhaitez-vous développer dans les années à venir et avec quelles communes ?**

Réponse de Monsieur Robert MALÉ, Conseiller municipal, Président de la Commission d'Appel d'Offres, à la question de Monsieur François STEIN, Conseiller municipal du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Monsieur le Conseiller municipal,
Chers collègues,

La loi NOTRe, en créant la Métropole et les établissements publics territoriaux, a en effet modifié largement les conditions et le contexte de la coopération intercommunale. Elle favorise par un changement d'échelle la mutualisation d'un certain nombre de marchés publics, démarche que, vous le rappelez, nous avons déjà engagée avec Saint-Mandé.

Cette démarche qui peut paraître simple ne l'est pas forcément : il faut identifier les marchés, mettre en concordance les besoins, faire en sorte qu'ils aient à être satisfaits au même moment... Nous avons entrepris cette démarche bilatérale uniquement avec Saint-Mandé.

Concernant le marché de fourniture de végétaux (décembre 2015) et celui d'acquisition de produits d'entretien (décembre 2016), le gain ciblé pour 2017 était de 24 000 € environ.

Sur le marché de collecte des ordures ménagères, passé en décembre 2015, il faut rappeler que la compétence collecte et traitement a été transférée le 1^{er} janvier 2016 au Territoire, avec une année de transition le temps qu'il puisse s'organiser. L'analyse des coûts de collecte permet d'estimer les gains annuels à une économie de 40 000 € par an (précisément, environ plus de 47.600 € en 2016 et près de 35.000 € en 2017).

L'échange d'expériences avec d'autres collectivités est une constante de l'action publique, qu'elle soit formalisée au sein d'associations (l'ACTEP en son temps, mais aussi par exemple l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine, l'Association Plantes et cités, le Syndicat national des scènes publiques grâce auquel nous réduisons nos droits SACEM de 20%...), de réseaux (Club Villes Territoire Energie et Changement climatique, Club Climat Val-de-Marne, Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies...) ou qu'elle soit basée sur des contacts directs et partenariats (convention avec le Comité départemental du tourisme...) ou du parangonnage (en matière de restauration scolaire par exemple). Il reste difficile de quantifier précisément les bienfaits financiers de ces démarches : mais bien entendu ces partages d'information entre collectivités contribuent à nos objectifs de bonne gestion grâce à l'expertise qu'ils apportent.

En termes d'équipements publics, je rappellerai simplement à votre mémoire le syndicat intercommunal créé pour le futur lycée. Sans doute oubliez-vous aussi la Mission locale pour l'Emploi, les Maisons de retraite intercommunales... Sachez également que dans le domaine culturel et sportif, il revient au Territoire de délibérer prochainement sur les équipements d'intérêt territorial qui relèveront de sa compétence.

Quant à l'avenir, en dehors du cadre de la Métropole et du Territoire, nous continuerons évidemment à dialoguer avec nos voisins pour aborder ensemble les problématiques qui nous sont communes. Nous rappelons régulièrement à Montreuil la nécessité de dessiner des objectifs communs sur les sens de circulation et la voirie en limite de nos deux communes. Madame le Maire a aussi récemment rencontré son homologue du 12^e arrondissement de Paris et, du Bois aux abords du Château, les sujets ne manquent pas qu'il s'agisse de sécurité, d'aménagements de voirie... Nous espérons sur ces sujets d'ailleurs une collaboration des plus vives ce qui nécessite, vous en conviendrez, que chacun ait l'ambition de coopérer.



Réunion du Conseil municipal du 11 avril 2018

Question orale posée par Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », sur les expulsions locatives à Vincennes

Madame Le Maire et Cher-e-s Collègues,

Le 23^{ème} rapport sur l'état du mal logement publié par la Fondation Abbé Pierre en Janvier 2018 fait état d'un nombre toujours plus croissant de nos concitoyens mal logés à un titre ou un autre : hébergement, surpeuplement, habitat indigne, insalubrité ou sans-abrisme ...

Si la qualité moyenne des logements progresse, la hausse constante des prix des loyers et le manque de logement sociaux creusent les inégalités résidentielles et bouche l'horizon des milieux populaires ; de fait, cette réalité assigne certaines populations, en plus d'être mal logées ou sans logement, à le rester à vie.

Dans ce contexte très tendu, qui est également celui de notre Ville, où la part du logement social dépasse à peine les 10 % au regard des 25% qu'exige la loi, alors que le Conseil municipal de ce jour se réunit à quelques semaines de la date du 31 mars qui signe la fin de la trêve hivernale pour les expulsions locatives qui ont donc repris depuis le 1^{er} avril, nous souhaitons à nouveau vous interroger, Madame Le Maire, sur le nombre de ménages vincennois touchés par cette procédure en 2017 et connaître les réponses concrètes apportées sur notre Ville aux Vincennois-es en situation de le mal – logement :

- **Quel est le nombre de dossiers vincennois examinés par la CCAPEX (Commission départementale des actions de prévention des expulsions locatives) en 2017 et pouvez-vous nous précisez la tendance au regard des années précédentes, ainsi que le nombre de dossiers présentés au Fonds de Solidarité Logement pour Vincennes ?**
- **Combien de vincennois ont-ils été reçus en 2017 par l'association Solidarité expulsions et combien d'expulsions ont-elles été ainsi évitées permettant un maintien dans leur logement ?**

Réponse de Madame Dominique LE BIDEAU, Adjointe au maire chargée des solidarités,
de l'insertion des personnes en situation de handicap, et de la famille, à la question orale de
Madame Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Conseillère municipale du groupe
«ENSEMBLE, VINCENNES EN MIEUX »

Chère Collègue,

Le contexte économique et social difficile que traverse notre pays actuellement nous incite toutes et tous à porter une attention particulière aux situations les plus fragiles.

Aussi, s'agissant de la CCAPEX (Commission départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives), ce sont 3 situations vincennoises qu'elle a eu à étudier au cours de l'année 2017. De plus, pour répondre plus précisément encore à votre question, sachez que 64 assignations pour audience ont été ordonnées dans notre ville en 2017. 31 accords ont été délivrés pour usage de la force publique mais la majorité des situations, comme chaque année, se sont réglées par la reprise des lieux suite à une remise des clés à l'amiable au Commissariat grâce à la prise en compte de chaque situation par les officiers de police chargés du suivi de ces procédures.

Parmi les personnes concernées, certaines d'entre elles, ont pu s'adresser à l'association *Solidarité Prévention Expulsion*. En effet, grâce à la convention initiée par la Ville et signée avec l'association, cette dernière assure depuis 2011 une permanence hebdomadaire au sein de la *Maison des Solidarités - Espace Pierre Souweine*. En 2017, ce sont 72 ménages qui ont été accompagnés par ce dispositif.

Il me semble plus que nécessaire de souligner également l'important travail réalisé par l'association CRESUS qui accompagne les familles en situation de surendettement depuis 2 ans grâce à des permanences pour éviter que ces familles ne s'exposent au risque de l'expulsion suite à des situations d'impayés notamment.

En 2017, de sont plus de 40 personnes qui ont été reçues et conseillées par l'association dont 58 % sont Vincennoises. 57% des situations ont abouti à un dépôt de dossier de surendettement auprès de la Banque de France. Depuis le mois de Janvier, afin d'optimiser l'accompagnement des personnes fragilisées financièrement, trois permanences sont consacrées aux RDV individuels et une quatrième est entièrement dédiée à l'accompagnement des Vincennois pour des conseils de gestion budgétaire, sur orientation des assistants sociaux de la Ville.

Les expulsions locatives décidées par la justice et mises en œuvre par la Préfecture sont également très suivies par les services sociaux municipaux. En effet, chaque fois qu'une procédure est lancée et ce à chaque étape de la démarche, la Préfecture communique aux services intéressés la liste des Vincennois placés sous le coup d'une expulsion. Les assistantes sociales leur adressent alors systématiquement un courrier de mise à disposition de leurs services afin de les accompagner. Quand l'étape de l'audience s'annonce, les services sociaux reçoivent également, si elles le souhaitent, les personnes concernées afin de rédiger avec elles un rapport destiné à défendre leur cas devant le juge. Par ailleurs, pour votre bonne information, sachez que l'élue chargée des Solidarités est systématiquement présente aux commissions de la CCAPEX présidée par Monsieur le Sous-Préfet.

Votre question me donne ainsi l'occasion, de souligner la qualité du dialogue et du partenariat établis entre les services municipaux dédiés, le Commissariat de Vincennes et les associations, et qui

permettent une gestion anticipée et humaine de ces situations difficiles mais fort heureusement peu nombreuses.

Charlotte Pommier
Conseillère municipale,
Membre du groupe Vincennes, l'humain d'abord.

Conseil Municipal de Vincennes, le 11 avril 2018
Vœu sur le bon déroulé démocratique du processus des commissions municipales

Madame la Maire,

Je suis au regret une fois de plus d'avoir été invitée à rendre mes questions orales et mes vœux, concernant ce conseil municipal, le samedi 7 avril à 19 h.

Au regret, car les commissions municipales n'étaient alors pas terminées. Et pour cause, la commission finances locales et performance de l'action publique s'est tenue lundi 9 avril, à 19h. C'est dommageable, alors que nous votons le budget.

Vous excuserez par conséquent d'avance l'imprécision éventuelle de certaines de nos questions. Je formule donc le vœu, qu'à l'avenir, les dates de rendu des questions orales, vœux et amendements soient ultérieures à la tenue de la dernière commission. Ce dans un délai raisonnable nous permettant d'apporter notre juste contribution, et vous d'y répondre.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce vœu, je vous prie, Madame, de recevoir mes salutations distinguées,

Charlotte Pommier

